



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des sécurités
Bureau de la planification et de la gestion de l'événement**

Affaire suivie par Isabelle Agier
04 75 79 29 64
isabelle.agier@drome.gouv.fr

Le préfet

Valence le 27 NOV. 2020

à

Destinataires in fine

Objet : Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus touchées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Ref : Décret n°2020-1423 du ministère de la transition écologique et solidaire en date du 19 novembre 2020
Courrier de la ministre du logement aux préfets de région et de département en date du 23 novembre 2020

PJ : Modalités d'attribution et de transmission des demandes d'aide
Liste des pièces du dossier de demande d'aide
Cartographie des communes

Au cours de l'année 2018, des habitations de plusieurs communes de la Drôme ont subi des dégâts suite à l'épisode de sécheresse. A ce titre, vous aviez déposé une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et votre commune n'avait pas été reconnue par la commission interministérielle.

Par décret cité en référence, l'État a souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus touchées par cet épisode de sécheresse.

Ce dispositif est réservé aux ménages les plus modestes dont la résidence principale a subi des dommages structuraux sur le gros oeuvre.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr